

DECRET N° 2009-220 DU 05 JUIN 2009

portant nomination de Directeurs des Services
Centraux du Ministère du Travail et de la Fonction
Publique.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-408 du 14 août 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- Sur** proposition du Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 mai 2009 ;

D E C R E T E :

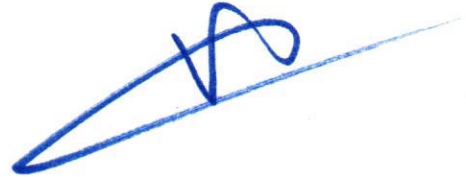
Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées respectivement dans les fonctions ci-après au Ministère du Travail et de la Fonction Publique. Il s'agit de :

- Directrice des Ressources Financières
et du Matériel : Madame Marie Assiba
NOBIME GUEDEGBE
- Directeur des Ressources Humaines : Monsieur Guy-Joël SENA

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

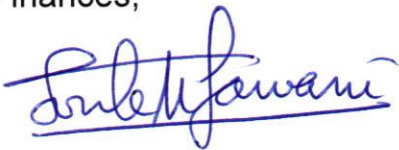
Fait à Cotonou, le 05 juin 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI.-

Le Ministre du Travail et de
la Fonction Publique,



Christophe Kint AGUIAR

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MTFP 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 28
SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-
IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 DOPA 1 INTERESSES 02 JO1.